



■ BAC S : "La gouvernance européenne depuis le traité de Maastricht"? Vous avez quatre heures...

Les jeunes ne s'intéressent que peu aux élections et aux institutions européennes. Pire, comme leurs aînées, ils sont nombreux à ne pas comprendre le fonctionnement de l'UE. D'où l'idée d'introduire plus d'Europe au sein du système scolaire, via des projets concrets.

L'Union européenne devrait-elle être davantage enseignée dans les écoles? Des cours sur l'Europe permettraient-ils de mieux comprendre son fonctionnement ? Les députés réunis en session plénière à Strasbourg ont débattu d'un rapport non-législatif en avril invitant les États membres à renforcer la dimension européenne dans l'éducation.

Effectivement, selon un sondage *"44% des Européens ne comprennent pas le fonctionnement de l'Union européenne et beaucoup estiment qu'ils ne peuvent pas faire entendre leur voix"* précise Damian Drăghici, député démocrate socialiste roumain et auteur de cette initiative.

D'après un rapport de 2013, du contenu autour de l'Union européenne était inclus dans les programmes à tous les niveaux scolaires dans la majorité des États membres. Seul quatre pays font figure d'exception et ne mentionnent à aucun moment l'Europe dans leur programme de primaire.

Néanmoins, le contenu a été jugé fragmenté et trop général. On note un manque de cohérence et de complémentarité avec les autres matières enseignées, ce qui rend difficile la compréhension de l'Union européenne pour les jeunes.

Mais l'Union européenne a des compétences très limitées en matière d'éducation et de programme scolaire, matières qui restent du ressort des États membres.

C'est pour cela que le Parlement européen a lancé en décembre 2015 un programme éducatif intitulé "Ecole ambassadrice". Il a pour objectif de donner aux jeunes des établissements secondaires et professionnels la possibilité d'approfondir leurs connaissances du Parlement européen et, plus largement, de l'Union européenne, d'appréhender leurs droits en tant que citoyens européens et de comprendre comment ils peuvent participer à la vie démocratique. Ce projet pilote a été simultanément lancé dans cinq pays: la France, l'Allemagne, l'Espagne, l'Irlande et la Pologne.



Maison de l'Europe de Paris

Ce programme, en phase pilote, a permis à 18 lycées professionnels d'Ile-de-France d'élaborer des activités européennes au sein de leur établissement pendant l'année scolaire 2015-2016. Les équipes enseignantes ont engagés leurs élèves en section professionnelle dans une réelle mise en situation de montage de projet : participation aux réunions avec l'équipe de gestion de l'établissement pour établir les coûts de l'action, recherches sur les spécialités européennes puis proposition de menu à la cantine, traduction de quiz sur l'Europe en cours de langue, mais aussi réalisation d'affiches pédagogiques, ou encore l'organisation d'une fête de l'Europe à l'intérieur du lycée. Un lycée professionnel hôtelier, a ainsi demandé à ses élèves de faire une recherche sur le label européen AOC. Bien loin de l'image des lointaines institutions bruxelloises, les jeunes découvrent comment l'Europe fonctionne et influence leur quotidien.

Seulement 27% des jeunes de 18 à 35 ans étaient allés voter aux dernières élections européennes (Mai 2014). Dans le cadre d'une enquête de l'Observatoire de la Jeunesse solidaire, 58% des jeunes plaçaient en deuxième position l'organisation de débats à l'école pendant les élections pour faire face à l'abstention. Les autres possibilités (vote par Internet, quotas de jeunes sur les listes, vote obligatoire, vote à 16 ans, etc) arrivent loin derrière. Mais, en attendant les prochaines élections en 2019, ce programme européen d'école ambassadrice auprès des primo-votant pourrait répondre à leur attente.

Article rédigé par la Maison de l'Europe de Paris et publié par France Soir le 20/06/2015

Maison de l'Europe de Paris

Association régie par la loi de 1901, créée en 1956 et reconnue d'utilité publique.
35-37, rue des Francs-Bourgeois F-75004 Paris
www.paris-europe.eu · Mail : maison-europe@paris-europe.eu
Tél +33 (0)1 44 61 85 85 · Fax +33 (0)1 44 61 85 95

